

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU 16 MARS 2008

Le dimanche 16 mars 2008, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 10 mars 2008, s'est réuni en Mairie de SAINT-BERTHEVIN sous la présidence de Monsieur Yannick BORDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BORDE, M. PINGAULT, M. VETILLARD, M. GOBE, Mme CLAVREUL, M. LUCAS, M. SALMON-FOUCHER, Mme AUFFRET, Mme VEILLARD, M. BRUNEAU, Mme BARILLER, M. ZIVEREC, Mme GASTE, M. BALLUAIS, Mme CHEVREUIL, M. GUESNE, Mme GHYSELEN, M. DAUSSY, Mme SEGRETAIN, Mme KERLEGUER, M. CHEMOUILLI, Mlle BRETON, Mme FRETILLIERE, Mme GERBAULT, M. CHAUVIN, M. CELERIER, M. FAVRIOU, Mme DA COSTA.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme JUDIT

pouvoir à M. GUESNE

En application des dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Mademoiselle Evelyne AVRIL, Directrice Générale des Services, Madame Sandra MONNIER, Adjointe administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal - Désignation d'un secrétaire de séance - Élection du Maire
2. Fixation du nombre des adjoints
3. Élection des adjoints
4. Principe d'affermage : Délégations de Service Public

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2008

- 1 -

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE – ÉLECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte à 9 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. BORDE, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du dimanche 9 mars 2008 :

- nombre d'électeurs inscrits : 5 396,
- nombre de votants : 3 909,
- nombre de suffrages exprimés : 3 764.

Ont obtenu :

- la liste « Agir et vivre ensemble à Saint-Berthevin », conduite par Monsieur Alain VIOT : 1 550 voix,
- la liste « Une dynamique au service de notre Ville », conduite par Monsieur Yannick BORDE : 2 214 voix,

Aussi, en application de l'article L. 262 du code électoral,

- **la liste « Agir et vivre ensemble à Saint-Berthevin »**, conduite par Monsieur Alain VIOT, **obtient 6 sièges au conseil municipal**,
- **la liste « Une dynamique au service de notre Ville »**, conduite par Monsieur Yannick BORDE, **obtient 23 sièges au conseil municipal**,

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, par nombre de suffrages obtenus et par ordre d'âge du plus âgé au plus jeune.

- Monsieur Gilbert PINGAULT présent,
- Madame Maryvonne JUDITexcusée, pouvoir à Monsieur Christophe GUESNE,
- Monsieur Michel VETILLARD présent,
- Monsieur Roger GOBE présent,
- Madame Josette CLAVREUL présente,
- Monsieur Loïc LUCAS présent,
- Monsieur Denis SALMON-FOUCHER..... présent,
- Madame Annie AUFFRET présente,
- Madame Michèle VEILLARD..... présente,
- Monsieur Joseph BRUNEAU..... présent,
- Madame Catherine BARILLER..... présente,
- Monsieur Hervé ZIVEREC présent,
- Madame Patricia GASTE..... présente,
- Monsieur Jean-Paul BALLUAIS présent,
- Madame Évelyne CHEVREUIL présente,
- Monsieur Christophe GUESNE..... présent,
- Madame Anne GHYSELEN..... présente,
- Monsieur Pascal DAUSSY..... présent,
- Madame Corinne SEGRETAIN présente,
- Madame Isabelle KERLEGUER..... présente,
- Monsieur Stéphane CHEMOUILI présent,
- Mademoiselle Lise BRETON présente,
- Madame Monique FRETILLIERE présente,
- Madame Marie-Annick GERBAULT..... présente,
- Monsieur Yves CHAUVIN présent,
- Monsieur Jérôme CELERIER..... présent,
- Monsieur Gil FAVRIOU..... présent,
- Madame Nathalie DA COSTA présente,

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL a désigné Madame Patricia GASTE, Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il a été procédé à l'installation des membres du conseil municipal dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

ELECTION DU MAIRE

Présidence de la séance par Monsieur Gilbert PINGAULT, plus âgé des membres du Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur PINGAULT

avant de procéder à l'élection du Maire, souhaite dire quelques mots :

« Se retrouver là n'est pas anodin. La vie nous réserve souvent des surprises comme cela et quand, en 1977, j'ai commencé ma première expérience municipale, j'étais loin de penser que j'allais me retrouver près de 30 ans plus tard dans cette situation surtout après une absence de 20 ans dans la gestion communale puisque je m'étais investi dans d'autres activités, en particulier humanitaires. Je n'ai pas de mérite, c'est le bénéfice de l'âge. Effectivement, la règle veut que ce soit le doyen qui préside l'élection du Maire. C'est donc la place du « vieux » au sens noble du terme. J'aime la définition de Victor Hugo qui a dit que « l'avantage de la vieillesse c'est d'avoir, outre son âge, tous les âges ». Je ne les ai pas tous et j'espère en avoir beaucoup d'autres, mais à l'évidence, j'ai tous les âges qui sont représentés ici autour de la table sinon je ne serais pas à cette place. Je voudrais donc m'appuyer sur cette expérience qu'offre la vie. C'est d'ailleurs souvent la meilleure école, surtout quand on est tourné vers les autres. Je m'autorise à ce titre quelques réflexions personnelles :

En toute simplicité, je devrais aujourd'hui être satisfait, et je le suis, quant aux résultats de l'élection. Mais je reste un peu triste parce que les règles de base de toute démocratie, je dirais même de la vie en communauté tout simplement, ont été malmenées. Une campagne électorale n'autorise pas tout. Elle devrait se limiter aux débats d'idées, de projets en particulier, et ne jamais s'appuyer sur des invectives qui blessent durablement les personnes attaquées et - parce qu'on l'oublie souvent - leurs familles.

La campagne est terminée. Nous sommes ce soir une équipe de 29 conseillers municipaux qui vont être amenés à travailler ensemble. C'est ce que les électeurs attendent de nous. Ce que je souhaite ardemment dans le mandat qui s'ouvre aujourd'hui, c'est le retour du respect que nous nous devons pour que l'on puisse travailler et débattre en toute sérénité, avec un objectif commun : le mieux être de Saint-Berthevin.

Après ces semaines agitées, et en tant que doyen, je vous invite tous aujourd'hui à un geste d'apaisement. »

Il a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs au moins :

Mademoiselle Lise BRETON et Monsieur Stéphane CHEMOUILI sont désignés assesseurs.

1^{er} tour de scrutin :

Candidature reçue : M. Yannick BORDE

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Bulletin(s) nul(s)	6
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	15

RESULTAT DU VOTE :
M. Yannick BORDE 23 voix

M. Yannick BORDE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE de Saint-Berthevin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur BORDE

remercie Monsieur PINGAULT d'avoir assuré la présidence. Il souhaite ajouter quelques mots en disant qu'il remercie tous ceux qui se sont investis à ses côtés dans les semaines précédentes : les personnes du comité de soutien ; ses proches qui ont subis les tensions de cette période électorale. Il remercie également les quatre élus qui ont travaillé entre 2003 et 2008 à ses côtés et qui ont souhaité s'arrêter ; il s'agit de Pierre PROUST, Hubert RAIMBAULT, Marie-Claude FORET et Claude MACE. Il remercie les personnes qui étaient candidates aux élections qui figuraient dans sa liste au-delà de la vingt-troisième place : Marie-Claire TRAN, Emmanuel PRODAULT, Albert DUCLOYER et Marie-Odile BOULANGER. Il adresse un remerciement particulier à deux personnes qui se sont engagées à ses côtés : Marie-Noël GRANGE et Gérard LEMERLE.

Il indique que l'assemblée présente aujourd'hui compte, toutes équipes confondues, onze nouveaux élus par rapport au mandat précédent. Il sera du devoir de celles et ceux qui étaient là entre 2003 et 2008, de veiller à l'intégration de ceux qui rejoignent le Conseil Municipal de sorte qu'ils puissent rapidement s'arrimer au mode de fonctionnement.

Il ne souhaite pas revenir sur la campagne que vient aussi d'évoquer Monsieur PINGAULT, mais il évoque la grande satisfaction qui a été celle du groupe majoritaire au regard des résultats obtenus. Il remercie donc tous ceux qui ont voté pour eux. Au-delà de cela, un Conseil Municipal ce n'est pas une équipe qui représente 58 % des berthevinois et une autre qui en représente 42 %. C'est un Conseil Municipal qui travaille pour l'ensemble des berthevinois. C'est dans cet esprit là que la municipalité a fonctionné de 2003 à 2008 et c'est dans cet esprit là qu'il souhaite fonctionner au cours des six prochaines années.

Il ajoute qu'ils ont été élus sur un bon bilan et sur un bon programme, parfois ambitieux et compliqué à mettre en place mais il dit être assez serein au regard des compétences qui sont autour de cette table et s'avoue confiant sur le fait que les engagements soient tenus comme ils l'ont été au cours du mandat précédent. Ce sera là en tous cas son ambition, dans le respect de ce qui a été également fait auparavant à savoir faire très attention à la situation financière de la commune ainsi que dans le respect et dans la dynamique de l'organisation des services municipaux. Tout cela fonctionne aujourd'hui.

On revient avec une nouvelle orientation par rapport au mandat précédent mais il faut conforter ce qui a été redressé depuis 2003.

Il pense aussi qu'il faut continuer d'avoir une volonté de développement. C'était un point de différence avec l'autre équipe et il le respecte mais le groupe majoritaire considère que s'il n'y a pas de développement, il y a un risque de régression. Il faut donc être dans cette logique de développement, dans cette volonté d'accroître le rayonnement de Saint-Berthevin. Ce rayonnement existe déjà mais il faut encore le dynamiser. Nous ne serons pas trop de 29 pour le faire, avec parfois des désaccords, avec de temps en temps des difficultés à se rassembler sur un projet. Mais il espère - et c'est ce qui s'est passé globalement lors du mandat précédent lors de grandes circonstances - que les membres de ce Conseil Municipal se retrouveront très largement sur la plupart des projets au service des berthevinois. C'est à cette volonté constructive et à ce débat participatif qu'il aspire. Ce n'est certainement pas l'enceinte du Conseil Municipal en tant que telle qui est l'endroit où le débat se fait le plus parce que les fonctionnements sont autres, mais c'est au cœur des commissions que les adjoints et celles et ceux qui s'impliqueront suivant les thématiques devront amener leur totale contribution.

Il remercie à nouveau tous ceux et celles qui lui ont fait confiance et il leurs assure qu'il fera tout ce qu'il faut pour la mériter jusqu'à la fin de ce nouveau mandat.

Monsieur CELERIER

souhaite faire une courte déclaration au nom du groupe minoritaire :

« Nous tenons à remercier les 1550 électeurs de Saint-Berthevin qui ont fait confiance à la liste *Agir et vivre ensemble* à Saint-Berthevin lors des élections municipales de dimanche dernier. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous ont apporté un soutien direct au cours de la campagne électorale. Nous nous sommes appuyés sur des valeurs comme la solidarité, la démocratie et la protection de notre cadre de vie. Nous avons voulu fonder notre démarche sur des propositions réalistes, privilégier le dialogue et user de notre devoir d'information.

A partir d'aujourd'hui, une nouvelle page de Saint Berthevin doit s'écrire.

Nous formulons le souhait qu'entre nous, cette mandature s'articule autour de 3 notions fortes;

La transparence, gage de confiance réciproque, qui doit autoriser chaque élu, quelque soit son appartenance, à bénéficier du même niveau d'information sur l'ensemble des dossiers.

Le dialogue, sincère et constant ; certes, nous ne pourrons pas être d'accord sur tout, mais nos responsabilités individuelles nous invitent à rechercher ce qui peut nous rassembler, plutôt que nous diviser et ce, dans l'intérêt des Berthevinois.

Le respect de l'opinion de chacun, c'est la résultante des deux notions précédentes, car ce n'est pas parce qu'on possède la majorité qu'on détient la vérité sur tous les sujets.

Par ailleurs, nous serons vigilants sur tous les thèmes essentiels qui nous ont animés lors de cette campagne électorale;

Sur l'environnement où nous souhaitons un projet exemplaire ;

Sur la démocratie, où il faudra rechercher des liens permanents avec les Berthevinois, en favorisant leur participation aux projets importants ;

Sur la solidarité, en élargissant notamment le rôle du Centre Communal d'Action Sociale ;

Sur la vie associative et culturelle avec la construction d'une salle de spectacles adaptée aux besoins.

La structure communautaire de Laval Agglomération fera également l'objet de toute notre attention. Nous savons maintenant que sa composition et son mode de fonctionnement seront forcément différents et nous espérons y être associé pleinement. Les enjeux y sont importants pour Saint Berthevin et en matière de développement, contrairement à votre remarque, nous ne sommes pas fondamentalement en opposition. Sachez que vous pourrez compter sur nous.

Nous vous avons entendu lors de cette campagne soutenir des propos encourageants sur la place plus importante que vous souhaitiez offrir aux représentants de la minorité. Nous y sommes sensibles, tout comme nous approuvons votre engagement à soutenir de larges concertations sur les dossiers majeurs de la mandature.

Osons espérer que ces paroles seront vérifiées par des actes.

Aussi, à défaut de nous contraindre en nous mettant, comme hier, trop systématiquement devant des faits accomplis, nous préférons, qu'aujourd'hui, vous puissiez nous convaincre de leur pertinence. »

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2-1 du C.G.C.T., le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans qu'il puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil : $29 \times 30 \% = 8,7$, soit 8 (arrondi à l'entier inférieur).

Il vous est proposé de fixer le nombre des adjoints à 8.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide***

- o **De créer 8 postes d'adjoint au Maire**

***Adopté à la majorité (23 voix)
6 abstentions : MM. CELERIER, CHAUVIN, FAVRIOU,
Mmes GERBAULT, FRETILLIERE, DA COSTA***

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Selon les articles L 2122-4 et L2122-7-2 du C.G.C.T., pour les communes de plus de 3 500 habitants comme à Saint-Berthevin, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe, parité oblige, ne peut être supérieur à un. Les adjoints sont donc tous élus en même temps. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

ELECTION DES ADJOINTS

Liste reçue : liste de Mme Anne GHYSELEN composée de

- Anne GHYSELEN
- Joseph BRUNEAU
- Catherine BARILLER
- Christophe GUESNE
- Josette CLAVREUL
- Loïc LUCAS
- Annie AUFFRET
- Hervé ZIVEREC

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Bulletin(s) nul(s)	6
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	15

RESULTAT DU VOTE :

Liste de Mme Anne GHYSELEN	23 voix
----------------------------	---------

Ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés ADJOINTS et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Anne GHYSELEN. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

**PRINCIPE D’AFFERMAGE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu’une commission d’ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L.1411-5) ou en cas d’avenant au contrat d’affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L.1411-6).

Cette commission d’ouverture des plis, présidée par le Maire, comporte, en outre, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l’article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Il est nécessaire dès à présent de mettre en place une commission d’ouverture des plis et de fixer tout d’abord les modalités de dépôt des listes pour l’élection de la commission d’ouverture des plis comme suit :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu’il n’y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu’à l’ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l’élection.

En l’absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide***

- o **d’élire une commission d’ouverture des plis pour la délégation de service public**
- o **de fixer les modalités de dépôt des listes pour l’élection de la commission d’ouverture des plis comme suit :**
 - **Les listes peuvent comporter moins de noms qu’il n’y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).**
 - **Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu’à l’ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l’élection.**
- o **D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier**

Adopté à l’unanimité

INFORMATIONS

Agenda

M. le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal devrait se tenir le mercredi 2 avril avec à l'ordre du jour, les délégations et les représentations de membres du Conseil Municipal au sein de divers organismes, ainsi que la création des commissions municipales, et la nomination des conseillers municipaux délégués. Les délégués communautaires seront également désignés, le Conseil Communautaire étant prévisionnellement fixé autour du 12 avril pour son installation.

levée de la séance à 10h15

La Secrétaire,
Patricia **GASTE**

Le Maire,
Yannick **BORDE**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL